



## SÉANCES D'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

### Dossier de présentation

#### **FINALITE DES SÉANCES**

En collaboration avec l'Education Nationale, la Communauté urbaine d'Arras (CUA), le Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Villes de l'Artois, prestataire de la CUA, se donnent comme finalité d'informer et de sensibiliser les individus aux conséquences de notre mode de vie sur l'environnement.

Par nos actions, nous proposons aux élèves de mieux comprendre l'impact de leurs gestes sur l'homme et la planète et de leur donner des moyens de réflexion en vue d'améliorer leur cadre de vie.

#### **OBJECTIFS GENERAUX**

Permettre aux élèves de :

- s'exprimer sur leurs représentations vis-à-vis des différents thèmes traités
- comprendre les enjeux liés à l'environnement
- prendre conscience de leurs comportements quotidiens et de leurs impacts dans le but de les rendre acteurs de leur cadre de vie
- s'inscrire dans un projet commun pour agir ensemble sur l'environnement.

#### **METHODOLOGIE**

Ces thèmes sont créés pour que les enfants soient auteurs et acteurs de leur projet. Les animations permettent une compréhension, une réflexion et une action sur chaque module. C'est dans ce cadre qu'il est possible d'intégrer des visites des infrastructures de la Communauté urbaine d'Arras et du Syndicat Mixte Artois Valorisation.

Pour la CUA et le SMAV, les modules comportent 3 séances réalisées par les animateurs. Pour le CPIE Villes de l'Artois, les modules comportent 4 séances (trois réalisées par le CPIE et une réalisée par l'enseignant).

#### **LES MODULES**

Le programme d'éducation à l'environnement (PEE) est suivi par les mêmes élèves tout au long du cycle 3, du CE2 au CM2 (3 années consécutives). Il se compose de 6 modules.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Villes de l'Artois, intervient pour réaliser les modules « transports et déplacements » et « changement climatique » (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> séance). Le Syndicat Mixte Artois Valorisation assure le module « déchets ménagers » et la Communauté urbaine les modules « eau et sol », « changement climatique » (3<sup>ème</sup> séance), « énergie » et « découverte des milieux naturels ».

Les 6 modules seront répartis sur chacun des niveaux de cycle 3, à savoir :

<b>Classe</b>	<b>Module 1</b>	<b>Module 2</b>
Classe de <b>CE2</b>	Découverte des milieux naturels	Déchets ménagers
Classe de <b>CM1</b>	Eau et sol	Transports et déplacements
Classe de <b>CM2</b>	Energie	Changement climatique

## **EVALUATIONS DES ACQUIS PAR LES ELEVES**

### **Le cahier des enfants**

Lors de certaines séances, les animateurs distribuent des fiches aux enfants. Elles permettent de garder une trace écrite des réflexions de l'élève dans chaque module traité pendant les 3 ans du PEE. Ces fiches sont remplies avec l'enseignant ou avec les animateurs. Elles sont à conserver par les élèves et permettent de constituer un « cahier des enfants » support personnel de l'enfant tout au long des trois années du programme.

### **Le projet éducatif**

Le programme de séances d'éducation doit permettre aux élèves d'avoir une réflexion sur chaque sujet afin de proposer un projet d'école en faveur de l'environnement. Celui-ci peut être mené au niveau de l'école, du quartier, de la commune ou du territoire communautaire. Il correspondra à l'une des six thématiques traitées au cours des trois ans.

Chaque année la Communauté urbaine proposera aux classes de CM2 une journée de clôture de fin de cycle. Cet événement sera l'occasion de présenter le projet d'école mené par les élèves au cours des trois années.

### **Les fiches d'évaluation**

Ces fiches d'évaluation sont à remplir par les enseignants une fois un module terminé. Les enseignants devront transmettre ces fiches à la direction du développement durable de la Communauté urbaine d'Arras, au plus tard avant le module suivant.

## **CONTENU DU DOSSIER DE PRESENTATION DES SEE**

Ce dossier reprend l'ensemble des éléments nécessaires au bon déroulement de chaque module.

Chaque module est présenté de la même manière :

- Le dossier enseignant de la thématique traitée contenant les objectifs de chaque séance et le déroulement du module
- Les différentes fiches d'activités que les élèves rempliront avec l'enseignant ou au cours des interventions. Ces fiches constituent le cahier des enfants
- Une fiche d'évaluation.